

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

Commune et département) **MANOSQUE (04)**

Adresse : **Place de l'Hôtel de Ville BP 107 04101 Manosque Cedex**

Téléphone : **04 92 70 34 56**

Fax :

Email : **contact@dlva.fr**

Nom du projet : **Projet d'aménagement urbain Alicante/Plantiers à Manosque**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Dossier loi sur eau**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

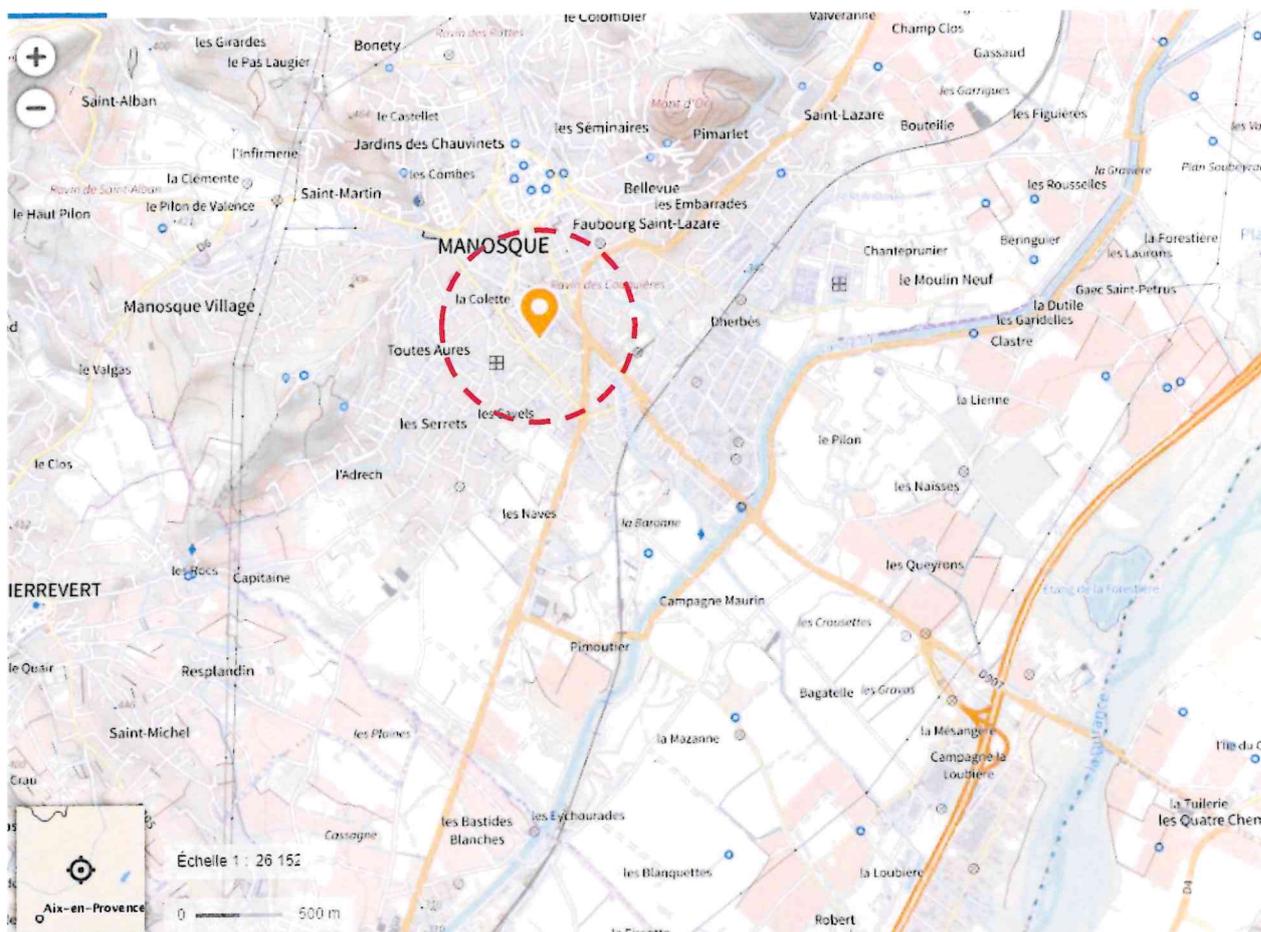
Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste à réaliser un projet d'aménagement urbain avec :

- Environ 83 logements (incluant des logements sociaux),
- Des équipements publics et des services (maison des solidarités, CCAS, Espace intergénérationnel, annexe médiathèque, salle polyvalente),
- Des activités économiques (Hôtel des Entreprises),
- Des places de stationnement (249 places privées),
- Des voies d'accès,
- Des ouvrages de rétention,
- Des aménagements paysagers,
- Des voies douces (vélos + piétons).

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Carte IGN – Géoportail (1/26 152)

Le projet est situé : [sur la commune de Manosque](#)

Nom de la commune : [Manosque](#) N° Département : [04 100](#)

Lieu-dit : [Avenue Georges Pompidou](#)

En site(s) Natura 2000

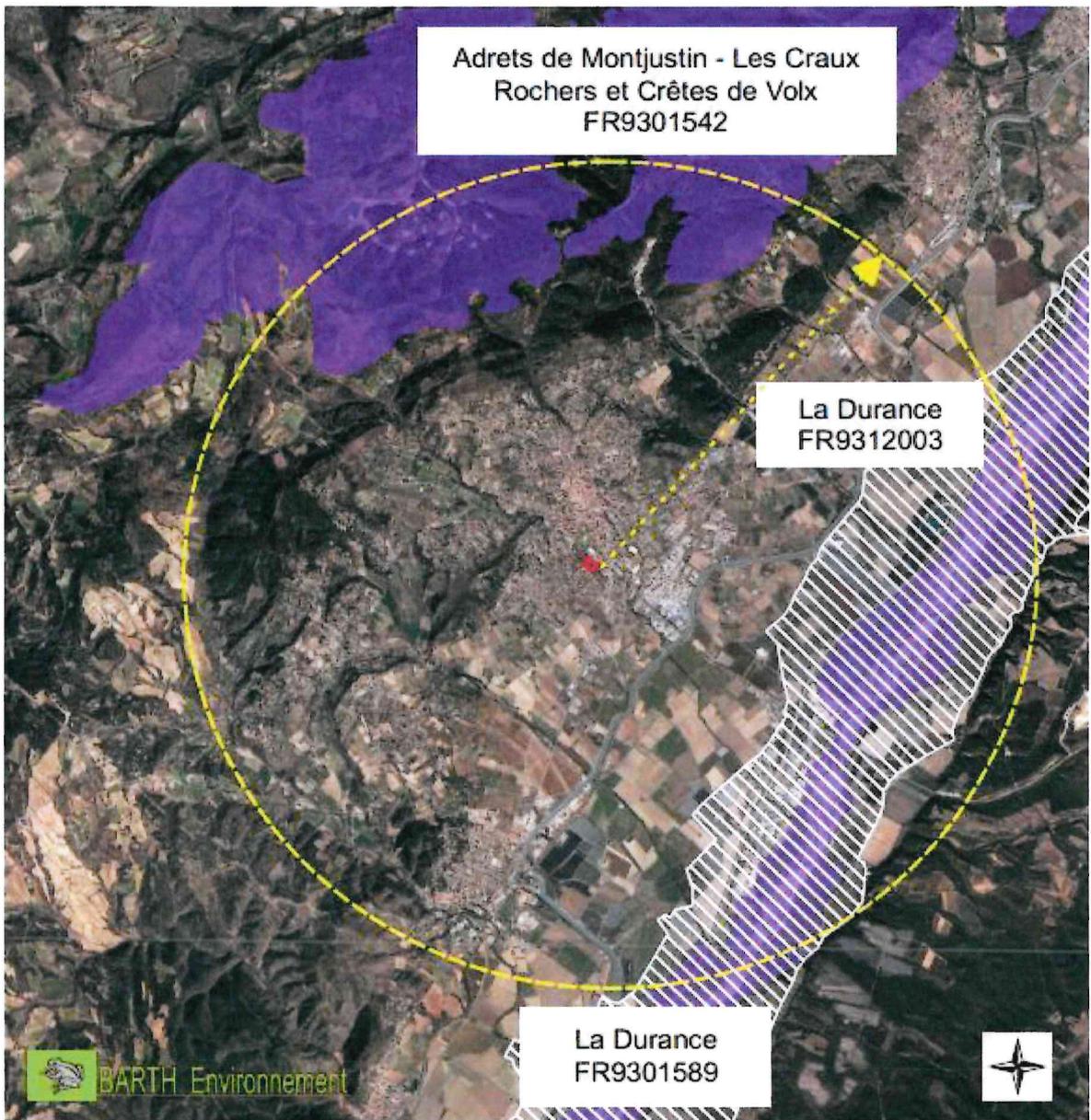
n° de site(s) : (FR93-----)

n° de site(s) : (FR93-----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A [4 km](#) du site n° des site(s) : [La Durance FR9301589 et FR9312003](#)

A [3.3 km](#) du site n° de site(s) : [Adrets de Montjustin – Les Craux Rochers et Crêtes de Volx FR9301542](#)



- Zone d'étude
- DH_ZSC
- DO_ZPS (En hachuré blanc)
- Zonage 5 km ~

1 : 100 000 0 1 2 km

Carte de localisation des sites Natura 2000

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **1,9 ha (superficie assiette du terrain)** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet prévoit des aires de stationnements (environ 249), ainsi que des voiries et réseaux divers, un accès pompiers et un éclairage raisonné.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : **48 mois**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : **de 2026 à 2029**

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Avant le démarrage des travaux, il sera mis en place une clôture en périphérie de l'aire de chantier. En complément, il sera mis en place un balisage environnemental (mise en défens), afin de préserver les espaces végétalisés proches.

Il sera ensuite réalisé les travaux de terrassement nécessaires aux futures infrastructures.

Puis à la mise en place des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, téléphone, gaz...) et des équipements (ouvrages de rétention, aires de stationnement).

Puis il sera procédé à la construction des bâtiments.

Enfin, il sera réalisé les travaux de finition :

- panneaux de signalisation,*
- marquages au sol,*
- cheminements piétonniers,*
- aménagements paysagers et autres plantations.*

Le projet prévoit en effet des aménagements paysagers sur l'ensemble de la zone aménagée (espaces verts + haies + plantations), afin d'intégrer au mieux le projet dans son environnement. Il sera choisi des essences locales.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (hors bâtiments) : **2,1 millions EHT**
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit

- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : **immeubles & garages**.....

Commentaires :.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Roncier [31.831 ; F3.131]



Peuplement de Peupliers blancs [44.61 ; G1.31]



Petits parcs et squares citadins [85.2 ; I2.23]



Alignement d'arbres [84.1 ; G5.1]



Constructions faible densité et surfaces dures [86 ; J2 X J4]



Bâtiment résidentiel des villes [86.1 ; J1.1]



En pointillés : Fossés enherbés [89.22 ; J5.41]

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : Fourrés, Ronciers	X	
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : Haies arborées	X	Haies arborées
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	Fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : Ravin de Drouille	X X X	Fossé enherbé Avec ripisylve
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Milieu anthropique		Constructions urbaines



 Zone d'étude

 Fossé intermittent [89.22 ; J5.41]

 Ravin de Drouille [24 X 24.1 ; C2 X C2.1]

Habitats

 Ronciers [31.831 ; F3.131]

 Forêt de Peupliers riveraine et méditerranéenne [44.61 ; G1.31 ; 92.AO]

 Alignement d'arbres [84.1 ; G5.1]

 Petits parcs et squares citadins [85.2 ; I2.23]

 Construction Faible Densité & surfaces dures [86 ; J2 XJ4]

 Bâtiments résidentiels des villes [86.1 ; J1.1]

1 : 2 000 0 25 50 m



Carte de localisation des habitats semi-naturels

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

FR9301542 Adrets de Montjustin - les Craux - rochers et crêtes de Volx

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; un habitat d'intérêt communautaire est présent sur la zone du projet.

NOM ET CODE des habitats listes sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
92A0 Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Aucune incidence	Valorisation de la ripisylve du ravin de la Drouille

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE par le site Natura 2000 concerné :

FR9301542 Adrets de Montjustin - les Craux - rochers et crêtes de Volx

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; Invertébrés potentiellement présents au niveau du Ravin de Drouille. Chauves-souris d'intérêt communautaire potentiellement présentes en transit et chasse occasionnelle sur la zone du projet.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Plantes				
Invertébrés	Damier de la succise		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet ou de plante hôte (Ecaille chinée).	
	Laineuse du Prunellier			
	Lucane cerf-volant			
	Grand Capricorne			
	Ecaille chinée	x	Plante hôte non observée (passage tardif et précoce). Potentielle en transit	Aucune incidence, valorisation de la ripisylve
Amphibiens/ Reptiles				
Oiseaux				
Chauves-souris	Barbastelle d'Europe	x	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables pour ces 3 espèces.	Milieu urbain Faible incidence
	Petit Rhinolophe	x		
	Grand Rhinolophe	x		
	Petit Murin		Espèce considérée comme très faiblement potentielle. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence
	Grand Murin			
	Murin à oreilles échancrées		Espèce considérée comme non potentielle sur la zone d'étude.	

Poissons				
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales	Tourterelle des bois		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence
	<i>Arceuthobium oxycedri</i>		Habitats non favorables. Espèce considérée comme absente.	Aucune incidence
	<i>Campanula macrorhiza</i>		Habitats non favorables. Espèce considérée comme absente.	Aucune incidence
	<i>Cnicus benedictus</i>		Habitats non favorables. Espèce considérée comme absente.	Aucune incidence
	<i>Fritillaria involucreta</i>		Habitats non favorables. Espèce considérée comme absente.	Aucune incidence
	<i>Hyacinthoides italica</i>		Habitats non favorables. Espèce considérée comme absente.	Aucune incidence
	<i>Narcissus assoanus</i>		Habitats non favorables. Espèce considérée comme absente.	Aucune incidence
	<i>Taxus baccata</i>		Habitats non favorables. Espèce considérée comme absente.	Aucune incidence

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

La Durance - FR9301589

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; un habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.

NOM ET CODE des habitats listes sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
92A0 Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Aucune incidence	Valorisation de la ripisylve du ravin de la Drouille

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par le site Natura 2000 :

La Durance - FR9301589

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; Invertébrés potentiellement présents au niveau du Ravin de Drouille. Chauves-souris d'intérêt communautaire potentiellement présentes en transit et chasse occasionnelle sur la zone du projet.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Plantes				
Mollusques	Vertigo étroit		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Vertigo des moulins			
Invertébrés	Cordulie à corps fin		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au	Aucune incidence
	Agrion de Mercure			

	Gomphe de Graslin		sein de l'aire d'étude du projet ou de plante hôte (Ecaille chinée). L'Ecaille chinée est considérée de potentielle en transit.	Valorisation de la ripisylve du Ravin de Drouille
	Lucane cerf-volant			
	Grand Capricorne			
	Pique prune			
	Ecaille chinée	x		
	Damier de la succise			
	Laineuse du Prunellier		Les fourrés de Prunelliers sur le site étudié sont jeunes. L'espèce n'est donc pas considérée comme potentielle.	Aucune incidence
Amphibiens, reptiles	Sonneur à ventre jaune		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Triton palmé			
	Cistude d'Europe			
Oiseaux				
Mammifères terrestres	Castor d'Europe		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Loutre d'Europe			
	Loup gris			
Chauves-souris	Petit Rhinolophe	x	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables pour ces 2 espèces. Potentielles en transit et chasse occasionnelle.	Pollution lumineuse interdite Faible incidence
	Grand Rhinolophe	x		
	Barbastelle d'Europe	x		
	Minioptère de Schreibers		Espèce considérée comme non potentielle. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence
	Petit Murin			
	Grand Murin			
	Murin de Capaccini			
	Murin à oreilles échancrées		Espèce considérée comme non potentielle. Absence de milieu favorable.	
Poissons	Chabot commun		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	Lamproie de rivière			
	Alose feinte Atlantique			
	Barbeau méridional			
	Bouvière			
	Apron du Rhône			
	Blageon			
	Toxostome			
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales	Tourterelle des bois		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence
	Anguille d'Europe		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	Sphinx de l'Argousier		Espèce considérée comme faiblement potentielle. Absence de milieu favorable ou de plante hôte.	Aucune incidence
	Agrion bleuissant	x		

	Sympétrum déprimé	x	Agrion bleuissant et Sympétrum déprimé potentiels en transit.	
	Criquet des Iscles			
	Criquet des salines			
	Cylindera arenaria		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau et aux zones sableuses).	
	Leptopus hispanus			
	Tridactyle panaché			
	Lézard ocellé			
	Petite massette		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par le site Natura 2000 :

La Durance - FR9312003

Ce tableau concerne les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Projet situé hors site Natura 2000 ; Aucun oiseau d'intérêt communautaire n'est pressenti, à part le Milan noir pouvant survoler occasionnellement la zone du projet.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
OISEAUX	<i>Acrocephalus melanopogon</i>		Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieux favorables.	Aucune incidence
	<i>Acrocephalus paludicola</i>			
	<i>Actitis hypoleucos</i>			
	<i>Alcedo atthis</i>			
	<i>Anas acuta</i>			
	<i>Anas clypeata</i>			
	<i>Anas crecca</i>			
	<i>Anas penelope</i>			
	<i>Anas platyrhynchos</i>			
	<i>Anas querquedula</i>			
	<i>Anas strepera</i>			
	<i>Anser albifrons</i>			
	<i>Anser anser</i>			
	<i>Anthus campestris</i>			
	<i>Aquila chrysaetos</i>			
	<i>Ardea cinerea</i>			
	<i>Ardea purpurea</i>			
	<i>Ardeola ralloides</i>			
	<i>Asio flammeus</i>			
	<i>Aythya ferina</i>			
	<i>Aythya fuligula</i>			
	<i>Aythya nyroca</i>			
<i>Botaurus stellaris</i>				
<i>Bubo bubo</i>				
<i>Bubulcus ibis</i>				
<i>Bucephala clangula</i>				
<i>Burhinus oedicanus</i>				

<i>Calandrella brachydactyla</i>	
<i>Calidris alpina</i>	
<i>Calidris minuta</i>	
<i>Caprimulgus europaeus</i>	
<i>Charadrius dubius</i>	
<i>Charadrius hiaticula</i>	
<i>Charadrius morinellus</i>	
<i>Chlidonias hybridus</i>	
<i>Chlidonias niger</i>	
<i>Ciconia nigra</i>	
<i>Circaetus gallicus</i>	
<i>Circus aeruginosus</i>	
<i>Circus cyaneus</i>	
<i>Circus pygargus</i>	
<i>Coracias garrulus</i>	
<i>Cygnus olor</i>	
<i>Dryocopus martius</i>	
<i>Egretta alba</i>	
<i>Egretta garzetta</i>	
<i>Emberiza hortulana</i>	
<i>Falco columbarius</i>	
<i>Falco peregrinus</i>	
<i>Falco vespertinus</i>	
<i>Fulica atra</i>	
<i>Gallinago gallinago</i>	
<i>Gallinula chloropus</i>	
<i>Gavia stellata</i>	
<i>Gelochelidon nilotica</i>	
<i>Grus grus</i>	
<i>Hieraaetus fasciatus</i>	
<i>Hieraaetus pennatus</i>	
<i>Himantopus himantopus</i>	
<i>Ixobrychus minutus</i>	
<i>Lanius collurio</i>	
<i>Larus canus</i>	
<i>Larus fuscus</i>	
<i>Larus melanocephalus</i>	
<i>Larus michahellis</i>	
<i>Larus ridibundus</i>	
<i>Limosa lapponica</i>	
<i>Limosa limosa</i>	
<i>Lullula arborea</i>	
<i>Luscinia svecica</i>	
<i>Lymnocyptes minimus</i>	
<i>Melanocorypha calandra</i>	
<i>Mergus merganser</i>	
<i>Milvus migrans</i>	x
<i>Milvus milvus</i>	

Dans sa finalité, le projet aura peu d'incidence sur cette espèce présente en chasse ponctuelle. De plus les travaux de démolition auront lieu avant la période de reproduction de la plupart de l'avifaune locale commune.

Faible incidence

<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	
<i>Passer montanus</i>	
<i>Fringilla montifringilla</i>	
<i>Carduelis cannabina</i>	
<i>Miliaria calandra</i>	

Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieux favorables.

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucun habitat, ou habitat d'espèces protégées ne sera détruit.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce protégée figurant au FSD ne sera détruite.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les principales atteintes pour ce type de projet sont les suivantes : **impact paysager. La conception du projet sera menée sur le principe de l'évitement à tout prix. Tous les enjeux écologiques repérés lors des inventaires préalables réalisés au cours de l'année 2023 par Barth Environnement et consignés dans la Notice Ecologique annexée, ont été finement analysés au regard de leur enjeu local de conservation et de leur capacité de résilience aux perturbations. L'ensemble des mesures de réduction des incidences ainsi que des mesures d'accompagnement issues de la Notice Ecologique sont résumées ci-après :**

Synthèse des mesures de réduction en phase chantier :

MR1 : Mise en place d'un chantier vert

Dès la phase de préparation des travaux, un chantier « vert » est préconisé, afin de limiter les nuisances de conception du projet sur l'environnement, étant donné le risque de pollution accidentelle en bordure de rivière.

MR2 : Aménagement paysager

Les abords des bâtiments et les espaces publics du projet, seront aménagés. Des plantations d'espèces végétales adaptées aux conditions locales seront installées.

MR3 : Valorisation de la Trame Verte et bleue

De sorte à restaurer et améliorer certains éléments du paysage constitutifs de la Trame verte (représentée par la ripisylve) et bleue (représentée par le Ravin de Drouille). Il est prévu l'entretien des berges par le GEMAPI et la suppression des EVEC de la ripisylve, la création de nouveaux éléments naturels linéaires ou en bosquets (haies stratifiées, espaces végétalisés). Le service « espaces naturels » définira, dans le cahier des charges destiné aux entreprises, les espèces ornementales qu'il conviendra d'installer, afin de limiter le risque de propagation des espèces invasives. Cette mesure en faveur de la Trame verte, sera complétée par la création de cheminements doux, visant à réduire les émissions de CO2.

MR4 : Gestion de la ressource

La mise en valeur de la trame bleue passe par la mise en place de dispositifs adaptés de récolte des eaux de ruissellement (goutte à goutte pour l'arrosage des haies). Pour ce faire, l'équipe d'hydrauliciens a proposé la création de bassins de rétention et de noues paysagères pour la rétention des eaux pluviales, avec infiltration des eaux dans le sol. Les eaux usées seront raccordées au réseau public existant.

MR5 : Respect du calendrier d'intervention

Les visites vernales et automnales réalisées au cours de l'année 2023 n'ont pas fait apparaître d'enjeux notables faunistiques. Néanmoins, une date de travaux est proposée afin de limiter les impacts sur les espèces plus communes (Passereaux, Reptiles ou Amphibiens et petits Mammifères dont Chauves-souris). Les travaux de démolition sont prévus à l'automne 2025.

Synthèse des mesures de réduction en phase exploitation :

MR6 : Valorisation de la Trame noire

Un système d'éclairage à détection automatique au niveau des bâtiments est préconisé, afin de ne pas accroître davantage l'incidence sur la trame noire. Les allées publiques pourront disposer de lampes à faible intensité dirigées vers le sol.

MR7 : Accès pompiers

Le projet bénéficiera d'une protection incendie assurée par la mise en place d'un bouclage adapté au niveau de la voirie et d'une aire de retournement

MR8 : Démarche QDM

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain « Alicante-Plantiers », le Maître d'ouvrage a lancé une démarche QDM (Quartier Durable Méditerranéen). Cela traduit la volonté de celui-ci, de s'assurer que la conception du projet soit réalisée en intégrant les principes relatifs au Développement Durable.

Pour rappel, la thématique du Développement Durable repose sur 3 piliers :

>>> L'environnement (naturel et humain)

>>> La dimension sociale

>>> Les aspects économiques.

Synthèse des mesures d'accompagnement en phase chantier :

MA1 : Traitement des espèces végétales invasives

Le site d'étude étant infesté d'espèces végétales exogènes, il est préconisé l'élimination et la contenance de certaines de ces espèces, avec l'aide d'un écologue, dès la phase de préparation du chantier. Le service « espaces naturels » définira, dans le cahier des charges destiné aux entreprises, les mesures qu'il conviendra de respecter, afin de limiter le risque de propagation des espèces invasives. Avant l'installation de nouvelles plantations, chaque EVEC ornementale présente autour des immeubles devra être éradiquée et traitée de façon appropriée. Les EVEC supprimées, devront impérativement être évacuées vers un centre dédié, afin d'y être incinérées. Les broyage/brûlage/compostage sur site seront strictement interdits.

Par ailleurs, le service « espaces naturels » sera associé à toutes les phases de chantier, et s'assurera que les mesures mises en place sont compatibles avec les actions du PPRE.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTÉ D'AZUR



Carte des mesures environnementales

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

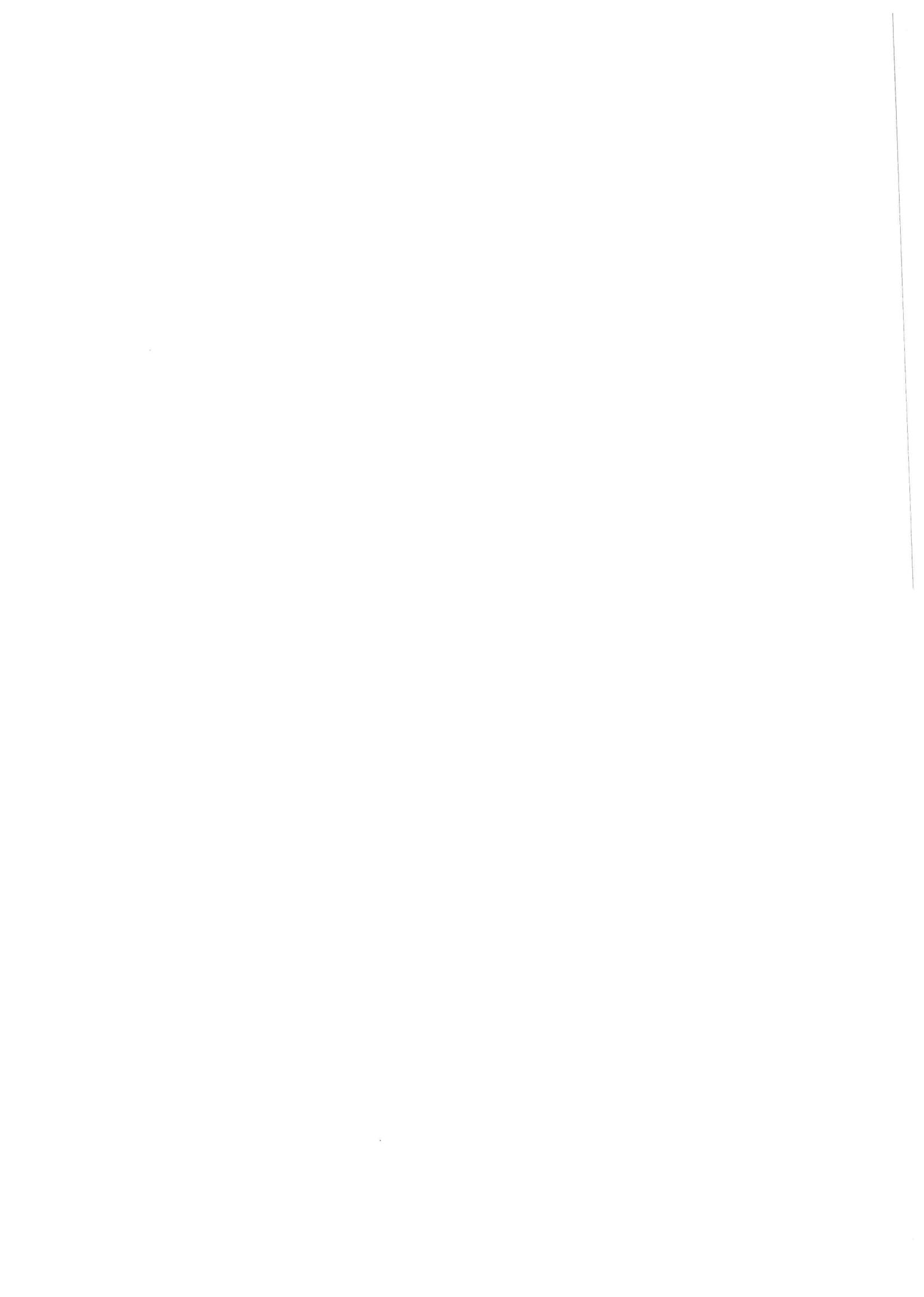
Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l'«Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»



5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Les sites NATURA 2000 les plus proches de la zone de projet sont situés à environ 3 km au sud et constitués par la ZSC « Durance » (à 3.3 km environ) et la ZPS « La Durance » (à 2.4 km environ), avec leurs hydrosystèmes et leurs annexes fluviales et par la ZPS « les Adrets de Montjustin - les Craux - rochers et crêtes de Volx » (à 3.3 km au nord). Hormis, le Ravin de Drouille (en mauvais état de conservation) la zone de projet n'est pas concernée par les habitats recensés dans ces milieux.

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Des oiseaux et des chauves-souris sont susceptibles d'utiliser la ripisylve arborée localisée en bordure septentrionale du projet pour leur transit. Cette ripisylve de faible largeur (< à 20 m), positionnée dans le prolongement des logements résidentiels actuels, sert de limite au projet, elle sera conservée et entretenue. Le projet n'aura aucune incidence sur les fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaire recensées dans les ZSC.

La zone projet est implantée à plus de 4 km des sites Natura 2000, sans lien avec les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire qui y sont recensés, hormis le ravin de Drouille faisant partie du contexte alluvial ;

Les abords végétalisés des logements (parcs, bosquets, pelouses) comportent de nombreuses espèces végétales exogènes, sans aucun intérêt écologique patrimonial ; il n'y a pas d'enjeux de conservation de la flore et le corridor de déplacement pour la faune et l'avifaune du Ravin de Drouille, ne sera pas rompu, des haies stratifiées, seront nouvellement créées, améliorant la qualité globale du site d'étude ;

De plus des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement seront mises en place pendant la phase chantier, de manière à ne pas porter atteinte de manière significative à l'état de conservation des sites Natura 2000 précités et des espèces inscrites au FSD. La séquence ERC prévue permettra d'éviter toute destruction/altération d'espèces protégées et de minimiser les incidences écologiques générales concernant la faune et la flore.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

« En tant que représentant du Maître d'ouvrage, je m'engage à appliquer les mesures environnementales définies dans le présent document ».

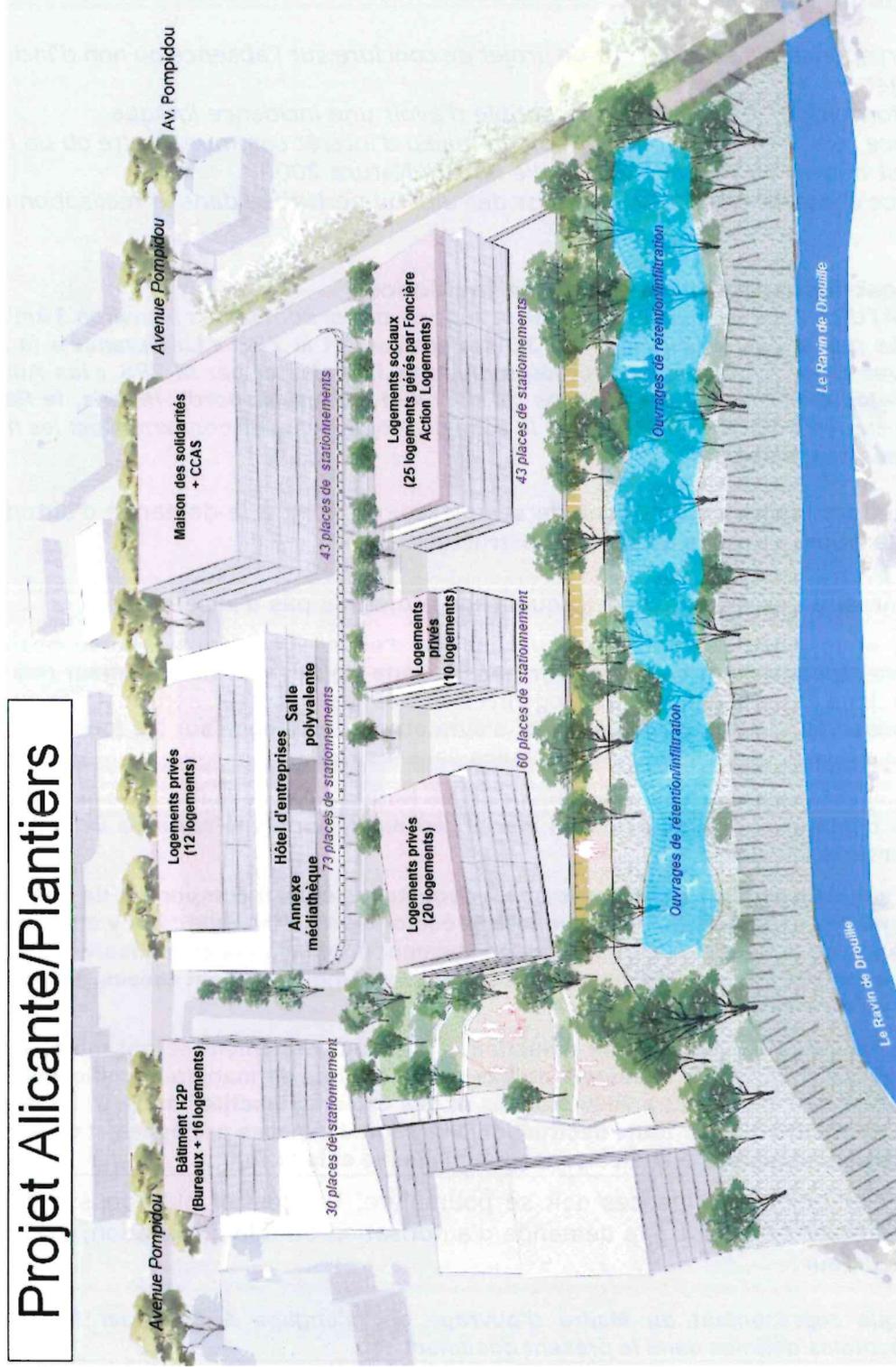
A : **Manosque**

Signature :

Le : **Septembre 2024**



Projet Alicante/Plantiers



Plan masse du projet